DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-291

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants, Vu le Code de la Route.

Vu la demande de Monsieur ROSA Guillaume 14bis, avenue Leclerc afin d'effectuer des travaux de déblaiement,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit sur les emplacements situés face aux 14 et 14bis, avenue Leclerc, et ce, le samedi 15 novembre 2025 de 7h à 18h.

Monsieur ROSA est autorisé à poser une benne devant les 14 et 14 bis avenue leclare.

ARTICLE 2: Une signalisation temporaire sera mise en place par Monsieur ROSA.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 4</u>: Le présent arrêté sera publié et transmis à Monsieur ROSA Guillaume et à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 04/11/2025 Le Maire.

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par Publication et notification le 04/11/2025 Le Maire, David CALCOEN

